



# Lè z'Ecové et Lè Potai

## Les échos et les potins

N° 7 déc. 05

***“Le futur, ce n'est pas un endroit où nous allons, c'est un endroit que nous créons...”***

C'est ainsi que se terminait le message de la Municipalité du dernier numéro des « *Ecové et des Potai* ». En cette fin d'année, cette citation paraît être un lien idéal avec le sujet que nous souhaitons vous faire partager aujourd'hui.

Actuellement en consultation, jusqu'au 23.12.05, auprès des instances habituelles, le Plan Directeur Cantonal représente un élément important de notre futur en matière d'aménagement du territoire.

Chaque citoyen est invité à donner son avis sur ce projet et, quand il s'agit de créer le futur, c'est bien à celles et ceux qui habiteront ce pays ces prochaines années que s'adresse cette consultation.

Selon les statistiques, 100'000 habitants supplémentaires sont attendus dans ce canton d'ici 15 à 20 ans. Pour pouvoir accueillir ces nouveaux citoyens, le développement, tel que défini dans ce Plan Directeur Cantonal, se ferait principalement à l'intérieur et autour des centres urbains, desservis de manière satisfaisante par les transports publics. C'est-à-dire, situé à proximité d'une gare desservie toutes les 30 minutes. Les Cars Postaux et autre Publicar ne sont pas considérés comme transports publics. De plus, la présence de services tels que bureau de poste, banque, cabinet médical, etc., sera un critère quasiment indispensable pour permettre la venue de nouveaux habitants dans une commune.

Actuellement les zones recensées comme constructibles, pourraient accueillir 270'000 habitants. Ce projet préconise de réduire les surfaces destinées à la construction. Ainsi, par exemple, les zones dites « intermédiaires » vont vraisemblablement être déclarées non-constructibles, tandis que des zones dites « constructibles » et n'ayant pas été utilisées ces dernières années seront déclassées.

Ce projet est, d'une manière générale, très défavorable aux communes rurales et nous craignons que son application « à la lettre » par des technocrates trop zélés, empêche un développement harmonieux et naturel dans nos villages, tel que défini dans nos deux plans généraux d'affectation.

Lors de la présentation publique de ce projet, le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud se montre plutôt conciliant et assure que toutes les communes, y compris les plus petites et les plus éloignées des centres urbains, pourront se développer. Et nous voulons le croire lorsqu'il argumente qu'il s'agit d'un projet politique indispensable au développement du Canton. Comme lui, nous sommes d'avis qu'un tel document est nécessaire. Nous souhaitons néanmoins que les spécificités locales puissent être prises en compte et que ce Plan directeur très dogmatique, ne soit pas appliqué avec trop de rigueur depuis un bureau lausannois !

Nous vous encourageons vivement à prendre connaissance de ce dossier, le greffe municipal étant à disposition pour vous remettre ce document.

Au travers de cet exemple, nous constatons combien il est important pour votre Municipalité de connaître l'avis de ses citoyens au nom desquels elle prend des positions pas toujours simples. Aussi, nous vous encourageons toutes et tous à participer aux débats de votre Conseil Général qui, faut-il le rappeler, détient le pouvoir législatif.

Ce septième numéro de gazette locale vous apporte de nombreuses informations pratiques et c'est volontiers que nous recevrons toute proposition pour en améliorer le contenu dans le respect du cadre des informations communales dont il est le vecteur.

A tous, nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année !

# Qualité de l'eau potable en 2005

## Provenance

**Arrissoules** : réseau ARRIBRU

**Rovray** : source communale

## Désinfection

**Arrissoules** : traitement partiel (chloration)

**Rovray** : pas de traitement

## Contrôles sanitaires

**Arrissoules et Rovray** : par le laboratoire cantonal vaudois

## Paramètres physiques et chimiques

<b>Arrissoules</b>		<b>Rovray</b>	
pH	7.1	pH	7.1
Conductivité à 20°C (uS/cm)	589	Conductivité à 20°C (uS/cm)	703
Turbidité (UT/F)	0.2	Turbidité (UT/F)	0.3
Dureté totale (°F)	33.2	Dureté totale (°F)	40.9
Dureté carbonatée (°F)	29.1	Dureté carbonatée (°F)	34.0
Calcium (mg Ca/l)	95.0	Calcium (mg Ca/l)	133
Magnésium (mg Mg/l)	23.0	Magnésium (mg Mg/l)	18.9
Sodium (mg Na/l)	8.3	Sodium (mg Na/l)	7.9
Potassium (mg K/l)	2.2	Potassium (mg K/l)	2.0
Hydrogénocarbonates (mg HCO <sub>3</sub> /l)	355	Hydrogénocarbonates (mg HCO <sub>3</sub> /l)	415
Sulfate (mg SO <sub>4</sub> /l)	24.0	Sulfate (mg SO <sub>4</sub> /l)	19.0
Nitrate (mg NO <sub>3</sub> /l) seuil de tolérance 40 mg/l	18.1	Nitrate (mg NO <sub>3</sub> /l) seuil de tolérance 40 mg/l	36.0
Chlorure (mg Cl/l)	12.0	Chlorure (mg Cl/l)	25.0
Oxydabilité	1.0	Oxydabilité	1.0
Carbone organique total (mg C/l)	0.6	Carbone organique total (mg C/l)	0.6
Ammoniaque (mg NH <sub>4</sub> /l)	0.005	Ammoniaque (mg NH <sub>4</sub> /l)	0.005
Nitrite (mg NO <sub>2</sub> /l)	0.000	Nitrite (mg NO <sub>2</sub> /l)	0.000
Orthophosphate (mg PO <sub>4</sub> /l)	0.010	Orthophosphate (mg PO <sub>4</sub> /l)	0.010

## Conclusions

L'eau distribuée à Arrissoules et Rovray était conforme aux normes 2005.

Eau dure à Arrissoules et très dure à Rovray.

## Pour nous contacter

Bureau communal de Rovray Tél. 024/430.20.13

## Recommandation pour une bonne utilisation de l'eau potable

- Après quelques jours d'absence, il faut purger les conduites quelques instants avant de boire l'eau.
- Il faut consommer l'eau du réseau d'eau froide uniquement, celle-ci peut être stockée au frais dans un récipient fermé jusqu'à 24 heures.



## Administration communale

Le bureau communal sera fermé les lundis 26 décembre 2005 et 2 janvier 2006



### A tous les propriétaires de chiens

Afin d'établir le recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2006, nous vous prions d'annoncer votre chien au greffe municipal au plus tard le 31 janvier 2006.

Merci de votre compréhension

## Elections communales 2006

En vue des élections communales du 12 mars 2006, une assemblée de commune aura lieu le 11 janvier 2006 à la salle du collège de Rovray. Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux.

## Fontaines communales d'Arrissoules

Suite à la démission du titulaire, nous mettons au concours le poste de responsable du nettoyage des fontaines. Rémunération à l'heure de commune. Toute personne intéressée peut prendre contact avec la Municipalité.

La Municipalité

## Désaffectation partielle des cimetières

Conformément aux dispositions de l'article 49 du règlement cantonal du 5 décembre 1986 sur les inhumations et les incinérations, les tombes suivantes seront désaffectées :

- **cimetière d'Arrissoules tombes des années 1934 à 1947**
- **cimetière de Rovray tombes des années 1933 à 1953**

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires et aux ossements qui auraient été inhumés dans ces tombes.

Les familles désirant retirer les monuments funéraires ou les urnes sont priées d'en faire la demande par écrit à la Municipalité de Rovray, 1463 Rovray, d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2006.

A l'expiration de ce délai, conformément à l'article 50 du règlement cantonal précité, la Municipalité en disposera librement.



# FETES DE NOEL A CHOIX

## Arrissoules

Vendredi 23  
décembre à  
20h à la salle  
du collège



## Rovray

Samedi 24  
décembre à  
20h à l'église

Chaque fête sera suivie de la traditionnelle collation



Bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés dans nos villages :

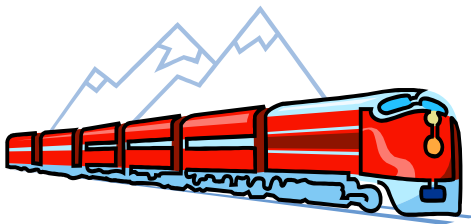
**A Arrissoules:** DELAY Pierre-Alain, Marie Fabienne, Melissa et Mathieu

**A Rovray:** --

Départs:

**D' Arrissoules :** DELAY Jean-Marc

**De Rovray :** GALLANDAT Gilles



**Carte journalière CFF à Fr. 40. -**

Il s'agit de cartes journalières dénommées « Flexicard ». Ces dernières sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte. Une personne ne pourra obtenir plus de trois cartes journalières successives (c'est-à-dire réservation maximum pour 3 jours d'affilée), ceci afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir en bénéficier.

La réservation s'effectue auprès de l'Administration communale d'Yvonand, 024/430.11.22.